

Réunion DPSM/syndicat du 11 avril 2005 sur le maintien des revenus des agents dans les réformes

Participants : DPSM : Mme REDOULEZ, PFEIFFER, TAPADINHAS , GREGOIRE, BOURGEOIS
Mmes DESMARET-PAREIL et LE GUERN
CFDT : Daniel METRICH, François DELATRONCHETE, Lionel MAIRE, Patrick
BERGER
CGT, FO

La réunion a été houleuse, l'administration ne répondant pas aux interrogations des syndicats.
M.REDOULEZ rappelle que selon la stratégie ministérielle de réformes (SMR) : « les agents ne doivent pas y être de leur poche », dans le cadre des réformes : décentralisation/réorganisation des services déconcentrés création DIR et SMO.

Les textes d'accompagnement à sortir sont notamment :

- indemnité de mobilité
- homologation des corps/cadres
- formation/compétences (notamment plan de formation)

Mme DESMARET-PAREIL rappelle le projet de note d'accompagnement des agents qui prévoit des cellules d'accompagnement individuel des agents.

Les syndicats rappellent que si l'accompagnement individuel est nécessaire localement, un cadrage national est indispensable sur notamment :

- la garantie de retrouver un emploi après les réorganisations
- la garantie de maintien des revenus (salaires, primes, ISS, NBI, emplois fonctionnels...)
- les précisions pour les non-titulaires sur les conditions de leur transfert et la gestion ultérieure, et pour les Berkani des assurances de conserver leur emploi.
- Des crédits de formation spécifique pour changement de métier
- Des aides aux agents lors des mobilités obligées (véhicule, reclassement du conjoint, logement à trouver, restauration...), y compris financières.

M.REDOULEZ répond que tout est imbriqué dans les réformes.

Pour la DPSM, 8.000 agents seraient concernés par l'indemnité de mobilité (fourchette haute), soit hors encadrement principalement :

- les contrôleurs mixtes (routes/ingénierie publique)
- les agents sur ADS et IP (administratifs et dessinateurs)
- les agents sur l'ingénierie routière

M.REDOULEZ estime à 10 le nombre de cas difficiles par DDE sur la base de 3 remontées.

M.TAPADHINAS indique qu'il va nous donner une comparaison des régimes indemnitaires Etat/territoriale. La NBI a été évoquée à la DGCL pour assurer la continuité. Un travail sur les revenus des agents sera fait (traitement brut, heures supplémentaires, astreintes...).

Trois types de critères seront employés pour la mobilité des agents : géographique, fonctionnel, social.

En conclusion, un sentiment de notre part que l'administration n'a pas de solutions concrètes pour apporter des garanties aux agents.

Le politique (ministre notamment) ne joue pas son rôle et ne donne pas de marges à l'administration pour négocier avec les syndicats.

L'UFE rencontrera le directeur de cabinet du ministre le mercredi 19 avril 2005 à 16h30 et compte bien souligner cet état de fait.